



CONTENU

- 1 Salaires minima à partir du 1^{er} avril 2024

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



1. SALAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2024

L'indice pivot a été dépassé dans le secteur. Les salaires augmentent de 2%.

Vous trouverez ci-après les nouveaux salaires horaires minima qui seront d'application à partir du 1^{er} avril 2024 (semaine de 38 heures) :

Catégorie	Salaires au 1/2/2023	Indice +2 % Salaires au 1/4/2024	Augmentation totale
Manœuvres	€ 18,5459	€ 18,9168	€ 0,3709
Spécialisés 2 ^{ème} catégorie	€ 18,6765	€ 19,0500	€ 0,3735
Spécialisés 1 ^{ère} catégorie	€ 18,9106	€ 19,2888	€ 0,3782
Hommes de métier 2 ^{ème} catégorie	€ 19,3357	€ 19,7224	€ 0,3867
Hommes de métier 1 ^{ère} catégorie	€ 19,9423	€ 20,3411	€ 0,3988
Nettoyeur / Nettoyeuse	€ 16,5315	€ 16,8621	€ 0,3306

Prime d'équipe	Prime au 1/2/2023	Indice +2 % Salaires au 1/4/2024	Augmentation totale
Matin et après-midi	€ 0,9809	€ 1,0005	€ 0,0196
Nuit	€ 2,9418	€ 3,0006	€ 0,0588



Votez CSC

LISTE



**POUR DES
SOLUTIONS**



**ÉLECTIONS
SOCIALES
2024**